



Saisie complete du capital invalidité

Par **damase83**, le **20/02/2015** à **08:26**

Bonjour ,j'avais une entreprise en diffilculté l'annee derniere.J 'ai été placé en liquidation judiciaire.elle devrait etre prononcée en début AVRIL.

Depuis j'ai réintégré la fonction publique que j'avais quitté suite à un accident du travail.

Les sequelles de mon accident m'ont ouvert des droits à un capital invalidité qui m'a été versée le mois dernier.

Sans me prévenir ni m'informer le mandataire s'est fait virer la totalité de cette prime.Je vous informe également que cette prime a été versée sur mon nouveau compte qui n'a plus rien a voir avec l'entreprise.

A-t-il le droit de saisir cette somme en totalité ??

ne doit -il pas m'en informer?

dois-je prendre un avocat pour me défendre ?

merci pour votre réponse,je ne sais comment faire.

[Modifier mon message][Supprimer]